



# Power purchase agreements (PPA) : la France devrait - enfin - suivre la tendance



# Les PPA ... une nouveauté ?

- Les Power Purchase Agreements (PPA) ou contrats d'achat d'électricité de gré à gré consistent à acheter de l'électricité directement auprès d'un producteur (ou d'un intermédiaire) sur longue période. Leur caractéristique principale est que le prix de la transaction est assis sur les coûts de production mais ne fait pas référence au prix de marché.
- Les PPA existent depuis longtemps, notamment associés à des centrales thermiques (cycle combiné gaz par exemple). On assiste cependant à un net regain d'intérêt pour ce type de contrats, mais désormais associés à des actifs de production renouvelable (éolien terrestre et photovoltaïque principalement).
- Ces PPA « renouvelables » peuvent schématiquement porter sur deux grands types d'actifs :
  - des parcs existants mais sortant de l'obligation d'achat, et devant donc trouver un nouveau modèle économique. Dans ce cas, un repowering du parc pour augmenter la puissance est également possible
  - des parcs en construction. Dans ce cas, le PPA permet de sécuriser les revenus et donc le financement (le signataire du PPA pouvant même investir directement au côté du développeur).
- Les Etats-Unis sont - de loin - le premier marché mondial puisqu'ils concentrent à eux seuls plus de la moitié (55 % en 2017 et plus de 60 % au 1<sup>er</sup> semestre 2018) des volumes contractés sous cette forme.
- Une situation qui s'explique en grande partie par l'intérêt porté aux PPA par des acteurs tels que Google (qui a signé son premier PPA en 2010), Facebook, Microsoft ou encore Apple. Ces grands acteurs souhaitent assurer leurs approvisionnements en électricité verte (notamment pour leurs data centers). Facebook par exemple vise un sourcing en électricité 100 % renouvelable d'ici la fin 2020 (il en était à 50 % en 2017).

7,2 GW de PPA  
signés dans le  
Monde au 1<sup>er</sup>  
semestre 2018  
(contre 5,4 GW sur  
toute l'année 2017)

Source : BNEF

## Développeurs ENR

## Acheteurs d'électricité

### Avantages

- ✓ Sécurisation des revenus sur longue période
- ✓ Non-exposition aux prix de gros
- ✓ Possible participation au financement

- ✓ Stabilisation de la facture énergétique
- ✓ Verdissement du sourcing (bénéfice d'image)

### Inconvénients

- ✓ Difficulté de commercialisation des contrats

- ✓ Coût de fourniture potentiellement plus élevé (en fonction du prix de gros)
- ✓ Obligation de s'engager sur longue période

# Chez nos voisins européens, les contrats se multiplient

## Exemples de PPA signés dans des pays européens

Pays	Date	Développeur	Acheteur	Technologie	Puissance	Durée du contrat
Irlande	Oct. 2017	GE	Microsoft	Eolien terrestre	37 MW	15 ans
Pays-Bas	Nov. 2017	Vattenfall	Microsoft	Eolien terrestre	180 MW	10 ans
Espagne	Déc. 2017	Foresight	Energya-VM	PV	4 MWc	10 ans
Portugal	Jan. 2018	Hyperion	Axpo Iberia	PV	28 MWc	10 ans
Espagne/Portugal	Mars 2018	Cox Energy	Audax	PV	495 MWc (Espagne) 165 MWc (Portugal)	nc
Espagne	Avril 2018	BayWa	Statkraft	PV	174 MWc	15 ans
Scotland	Mai 2018	Vattenfall	<i>Multi-clients</i>	Eolien terrestre	165 MW	10 à 20 ans

Sources : sociétés, Watt's Next Conseil

### ➤ A l'étranger, les signatures de PPA se multiplient :

- sur des parcs existants arrivant en fin de subventions ou sur des constructions à venir
- sur tout ou partie du site renouvelable (en fonction du volume total)
- sur un ou plusieurs pays
- etc.

➤ Les modalités contractuelles sont ainsi variables, offrant une certaine souplesse aux clients. Et les innovations se multiplient. Au Royaume-Uni, Vattenfall a par exemple testé un PPA collectif en proposant à la commercialisation des tranches de 1 MW de son parc éolien terrestre de 165 MW situé à South Kyle. Le prix du PPA est ensuite dégressif en fonction des volumes souscrits.

- Dans l'hexagone, le marché s'organise. Engie a par exemple lancé en août 2018 un appel d'offres pour trouver 2 TWh d'électricité renouvelable afin de les commercialiser via son entité Global Energy Management (GEM). Des sociétés comme Orygeen et Solvay Energy Services annoncent quant à elles la signature de leurs premiers PPA en France d'ici la fin 2018.
- C'est que côté clients, les choses bougent également avec notamment Aéroports de Paris et la SNCF qui devraient prochainement faire partie des premiers signataires en France.

## Un premier PPA signé dans la chaleur renouvelable en France

En février 2018, Kyotherm a signé deux contrats de type PPA portant sur la vente de la chaleur renouvelable produite par une centrale géothermique de 20 MW située à Marne-la-Vallée. Les 60 GWh de production annuelle seront achetés aux deux-tiers par Village Nature (sur une durée de 25 ans) et pour le tiers restant par Disneyland Paris (cette fois sur une durée de 23 ans).

- Les PPA devraient nettement se développer en France sous l'impulsion de nombreux facteurs favorables :
  - la baisse continue des coûts de production des filières renouvelables
  - la hausse actuelle des prix de gros (et du prix de la tonne de CO<sub>2</sub>)
  - la réduction des subventions accordées aux nouveaux parcs renouvelables
  - la sortie de l'obligation d'achat de parcs existants
  - une volonté croissante de certains clients de verdir leur sourcing et de stabiliser leur facture énergétique

**Vous avez un projet, des questions ...  
nous sommes à votre écoute**

**Damien Heddebaut**

Associé

[damien.heddebaut@wattsnext.fr](mailto:damien.heddebaut@wattsnext.fr)

06.61.66.80.09

**Ludovic Mons**

Associé

[ludovic.mons@wattsnext.fr](mailto:ludovic.mons@wattsnext.fr)

06.33.61.57.73